



## Le désherbage sur la commune : Vers la suppression des traitements chimiques

Dans le cadre d'une communication consacrée aux pratiques de désherbage, nous avons commencé dans la gazette verte n°2 du 10 avril 2009, par vous rappeler la réglementation que nous devons tous respecter, à titre individuel, en matière de désherbage.

Ce numéro est toujours disponible en mairie ou sur le site internet de la commune ([www.pleyber-christ.fr](http://www.pleyber-christ.fr)).

Nous consacrons aujourd'hui le présent numéro au programme retenu cette année pour l'entretien des espaces publics par les services techniques.

Ce programme tient largement compte des préoccupations environnementales.

Il vise à nous orienter progressivement vers une réduction significative de l'utilisation des produits de traitement phytosanitaires et s'inscrit largement dans une politique de développement durable, en particulier par la volonté de préserver la qualité de l'eau.



Nous avons en effet tendance à penser que la propreté de la commune passe nécessairement par une élimination systématique des mauvaises herbes.

Or, une telle conception va de pair avec une utilisation massive des pesticides et c'est ce que nous entendons éviter.

## Les nouvelles orientations

### La gestion différenciée des espaces publics :

Il s'agit de définir des modes d'entretien différents des espaces publics, en fonction de leurs caractéristiques ( usage, destination, fréquentation .....)

Cette gestion consiste donc à ne pas appliquer automatiquement à tous les espaces d'un même type, la même intensité ou la même nature de soins.

Elle nécessite au préalable un recensement des espaces verts que la commune doit entretenir.

Elle est aussi un moyen d'augmenter la biodiversité dans les espaces naturels et de la développer au sein des espaces bâtis. En ce sens la gestion différenciée des espaces est une composante importante de la politique de développement durable de notre commune.

### Le traitement préventif :

Pour limiter l'usage de pesticides, il faut traiter le problème en amont, commencer par lutter préventivement contre les facteurs de développement des plantes indésirables.

Pour cela, dans les endroits où nous ne souhaitons pas qu'elles se développent, nous éliminerons les zones propices au développement de la végétation en :

- renforçant le balayage mécanique de la voirie,
- réparant les dégradations de voirie dans lesquelles peut s'accumuler la matière organique,
- favorisant l'utilisation du bâchage et du paillage pour la création de massifs arbustifs,

- augmentant la densité des plants et l'utilisation des couvre-sols dans la constitution des massifs,
- réensemencant régulièrement les surfaces engazonnées en augmentant la fréquence de tonte,
- orientant les choix d'aménagement urbain pour en faciliter l'entretien après réalisation.

#### **Le traitement curatif :**

Il repose sur l'élimination des plantes indésirables déjà développées par des procédés de préférence non chimiques.

Parmi tous les procédés techniques existants, nous souhaitons privilégier :

- le désherbage manuel à l'aide de binettes, de brosses mécaniques, de rabots de piste, de la débroussailleuse, du rotofil, etc.
- le désherbage thermique :
  - à l'aide d'une flamme (chalumeau)
  - à l'aide de la vapeur d'eau (désherbeur thermique à eau chaude)

**Nous nous appuyerons pour cela sur le plan de désherbage réalisé en 2008 en collaboration entre le Syndicat Mixte du Trégor et les services techniques.**

#### **La mise en place de « zones tests » :**

Cette année, par la création de « zones tests », la municipalité a décidé de sensibiliser la population à la gestion différenciée des espaces et aux différents procédés d'entretien des espaces publics.

Parmi ces zones, nous retiendrons :

- le centre bourg (abords de la mairie et place de l'Eglise) : traitement thermique à eau chaude
- la rue Georges Brassens : traitement des zones sablées,
- les entrées de bourg : création de prairies fleuries non fauchées,
- le stade de football : augmentation de la fréquence des tontes et du semis.

**Les services techniques auront recours pour cela aux matériels mis à disposition par le Syndicat Mixte du Trégor.**

**Toutes ces initiatives de la municipalité s'inscrivent dans une stratégie plus globale de protection de l'environnement et de développement durable sur le long terme.**

De nouvelles mesures viendront progressivement compléter ce dispositif.

Il faut savoir que les procédés écologiques en matière de désherbage ne seront jamais aussi efficaces, à brève échéance, que l'utilisation des produits chimiques. **C'est donc un choix que nous faisons de privilégier le respect de l'environnement** tout en cherchant à optimiser les potentialités de ces procédés alternatifs.

Ces orientations impliquent bien entendu **l'adhésion collective et le concours de l'ensemble de la population** qui doit accepter une transformation du paysage de proximité et comprendre que tel ou tel espace ne sera plus entretenu de la même façon, **tout en intégrant ces mêmes préoccupations dans ses propres pratiques individuelles.**

Un excellent moyen de participer à cette dynamique consiste par exemple à effectuer vous-même dans la mesure du possible, le désherbage manuel des abords de vos propriétés y compris sur le domaine public, votre trottoir en particulier. Nous sommes en effet conscients, que cette façon différente de gérer la propreté publique est très consommatrice de main d'œuvre et les services municipaux n'y suffiront pas.

Un petit quart d'heure de binage par semaine, cela fait beaucoup d'heures pour Pleyber.

Merci d'avance.